

2020-166

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le 6/10/2020
ID : 073-200041010-20201002-22_2020DBUR-AU



DECISION DU BUREAU

Séance du 24 Juillet 2020

N° 22-2020

Objet : Subvention à l'association Saint Pierre Organisation Triathlon dans le cadre de l'organisation du Triathlon 2020

Le Bureau de la Communauté de Communes Cœur de Savoie ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°32-2020, en date du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau et notamment son point n°10 - d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, dans la limite de 10.000€ par association et par an, et de verser des acomptes de subventions aux associations qui, l'année précédente, ont reçu de la communauté de communes une subvention d'un montant supérieur à 10.000 €.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association Saint Pierre Organisation Triathlon dans le cadre de l'organisation du Triathlon 2020

Article 2 : Cette subvention a pour objet de permettre à l'association de couvrir les dépenses qu'elle engage au titre de l'indemnisation de structures touristiques ne pouvant normalement fonctionner le jour de la manifestation du fait de la fermeture des voiries.

Article 3 : Le Directeur Général de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et le Percepteur, Receveur Intercommunal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivants sa publication et sa notification.

Fait à Montmélian, le 02 octobre 2020

La Présidente,

Béatrice Sантаis

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le



ID : 073-200041010-20201002-22_2020DBUR-AU